



Règlement intérieur

Toup'ti Gym · Strasbourg

Le règlement intérieur fixe les règles de fonctionnement de l'abonnement et les conditions d'accueil au sein du club.

Objet

Après avoir visité les installations du club Toup'ti Gym et pris connaissance des prestations proposées, le parent déclare souscrire un abonnement nominatif et non cessible avec le club Toup'ti Gym pour son enfant, l'autorisant à accéder à la prestation selon un prix et des modalités financières fixées. En cas de non-utilisation de ce droit pour une cause dépendant de sa volonté, il ne pourra prétendre à une quelconque prorogation, ni à un quelconque remboursement, ni à une interruption des mensualités.

Droits d'entrée

Lors de son inscription, le parent souscrit un abonnement à une ou plusieurs activités Toup'ti Gym. Pour chaque activité souscrite, un droit d'entrée est dû. Celui-ci est exigible le jour de la signature du contrat et est encaissé dès l'inscription. Le droit d'entrée est propre à chaque activité. Ainsi, toute nouvelle activité ajoutée en cours d'abonnement donne lieu au paiement d'un droit d'entrée correspondant. Le droit d'entrée participe à l'organisation de l'activité, à la constitution des groupes, au suivi pédagogique des enfants et au fonctionnement du programme Toup'ti Gym. Le droit d'entrée est définitivement acquis à Toup'ti Gym. Il est personnel, non transférable et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, avoir ou report, quelle que soit la durée de participation au programme ou le motif de cessation de l'abonnement, sauf disposition légale impérative contraire.

Conditions d'accès

Accès au centre et sécurité

L'enfant muni de sa carte Toup'ti Gym validée est autorisé, sur présentation de celle-ci dès son entrée dans le centre, à se rendre aux séances suivant l'horaire fixé. Le respect de cette règle contribue au bon fonctionnement du centre et au contrôle des entrées pour la sécurité de tous. Le lobby n'est pas un espace de jeu : il est interdit d'y courir, sauter ou grimper. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur du centre.

Accueil et départ des enfants

Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à leur prise en charge par l'équipe Toup'ti Gym et récupérés dès la fin de leur séance par un parent ou une personne autorisée. Lorsqu'une autre personne vient chercher l'enfant, le parent doit en informer préalablement Toup'ti Gym. À défaut, l'enfant ne pourra pas lui être confié. Toup'ti Gym se réserve le droit de demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant. Les parents ou accompagnateurs sont tenus de respecter les horaires de début et de fin des activités. En cas de retard exceptionnel, le parent doit prévenir le centre dans les meilleurs délais. Des retards répétés ou importants pourraient donner lieu à un échange avec la direction et, s'ils persistent, à toute mesure nécessaire au bon fonctionnement du centre et à la sécurité de l'enfant.

Accompagnement selon l'âge

Pour les enfants de moins de 3 ans, les activités sont organisées avec la présence et la participation obligatoire d'un parent ou d'un adulte accompagnateur. L'adulte reste responsable de l'enfant et participe à la séance selon les indications de l'instructeur Toup'ti Gym.

À partir de 3 ans, les activités sont organisées sans la présence du parent dans l'espace d'activité. L'enfant est confié à l'instructeur Toup'ti Gym pour la durée de la séance. Le parent ou l'accompagnateur reste responsable de l'enfant avant sa prise en charge par l'instructeur et dès la fin de celle-ci.

Hygiène et respect des locaux

Notre souhait est de vous accueillir dans un établissement agréable, lumineux et propre. Nous vous remercions d'y contribuer et de nettoyer derrière votre enfant si nécessaire. Pour des raisons d'hygiène, la nourriture est interdite dans le centre. Les boissons peuvent être consommées exclusivement dans l'espace Toup'ti Café. Enfants et parents doivent également jeter leur chewing-gum avant d'entrer dans les salles d'activité. Le non-respect répété des règles d'hygiène, notamment l'absence de douche savonnée avant une activité piscine, le fait d'uriner sous la douche, de manger dans les vestiaires ou de mâcher un chewing-gum pendant une activité, pourra donner lieu à une intervention de la direction et, en cas de manquements répétés, à une exclusion.

Respect des personnes et du règlement

Toup'ti Gym est un espace privé, apolitique et areligieux, dans lequel le respect des personnes et des règles de vie collective est primordial. Tout comportement portant atteinte à la sécurité, à l'hygiène, au respect des personnes, au bon fonctionnement du centre ou aux règles prévues par le présent règlement pourra faire l'objet d'une intervention de la direction. Selon la gravité ou la répétition des faits, la direction pourra prononcer une exclusion. Toute décision d'exclusion sera notifiée par écrit et motivée.

Fratrie

Nous savons que quelquefois une sœur ou un frère vous accompagne au centre pour une classe Parent / Enfant. Même s'il ou elle se comporte très bien, trop souvent ils compromettent la sécurité et la qualité de la classe. Nous voulons que vous et votre petit passiez un bon moment pendant cette classe. C'est pour cette raison que ce frère ou cette sœur plus âgé doit rester dans le lobby pour jouer calmement sous la supervision du personnel d'accueil. N'hésitez pas à amener des jeux ou des activités pour elle ou lui. Nous vous rappelons que si vous laissez seul votre enfant dans le lobby, nous ne sommes pas responsables de sa sécurité. Depuis le lobby, vous pouvez prendre toutes les photos que vous désirez mais s'il vous plaît, observez les classes d'une manière silencieuse. L'utilisation du téléphone portable est interdite dans les espaces d'activités (pour téléphoner, envoyer des SMS, prendre des photos ...)

Responsabilité Civile

Le club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984. Cette assurance a pour objet de garantir le club Toup'ti Gym contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels et immatériels. De son côté, le parent de l'enfant est invité à souscrire une police d'assurance de personne, au titre de sa propre responsabilité civile, couvrant l'enfant de tous dommages qu'il pourrait causer à lui-même ou à des tiers, de son propre fait, dans l'enceinte du club.

Durée de l'abonnement

L'abonnement est souscrit pour une durée illimitée avec versement d'un droit d'entrée. Cette durée illimitée doit s'entendre comme une durée d'un mois renouvelable par tacite reconduction.

Frais d'inscription

Les frais sont facturés par an et par enfant. Ils ne sont pas remboursables.

La carte de membre du club Toup'ti Gym vous permet de recevoir une notification en avant-première pour tous les événements spéciaux, pour les réinscriptions en priorité dans les classes, des retournes sur les fêtes d'anniversaire, les stages de vacances etc....

Tenue

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, aucune chaussure n'est acceptée dans la salle de Gym et le vestiaire piscine, les enfants doivent être pieds nus, sans exception. Pensez à habiller votre enfant d'une façon appropriée pour son cours : vêtements de loisirs et confortables, pas de bijoux, cheveux longs attachés. Pour des raisons de sécurité et de respect des autres enfants, les ténies et doudous restent dans les casiers. Pour les mêmes raisons, les foulards, cravates, tour de cou, pendants d'oreilles, couvre-chef... sont interdits dans les espaces d'activité pour les adultes et les enfants. En application des règles d'hygiène qui prévalent dans les espaces aquatiques, seuls les maillots de bain collés au corps (le short de bain interdit) au-dessus du genou et épaules dénudées (top interdit) sont autorisés pour les enfants et les adultes. Toute autre tenue est interdite. Le port du bonnet de bain est obligatoire à partir de 3 ans. Sauf cas exceptionnel, les couches « piscine » sont interdites afin de garantir une bonne qualité de l'eau.

Perte – Vol

Le parent doit informer le club Toup'ti Gym de la perte ou du vol de sa carte dans les meilleurs délais ; afin d'obtenir une nouvelle carte, le parent devra adresser au club un règlement d'un montant de 7,62 euros correspondant aux frais d'édition d'une nouvelle carte. La nouvelle carte lui sera adressée dès réception du règlement.

Paiement des stages vacances

Les stages vacances sont à régler lors de la réservation de ceux-ci et avant le déroulement du stage.

Rattrapage des classes

Nous vous rappelons que chaque place pour toute activité du club Toup'ti Gym est réservée. Un préavis d'absence communiqué au minimum 24 heures avant la séance est requis pour pouvoir effectuer un rattrapage. Même pour raisons médicales, une séance annulée le jour même ne sera pas rattrapée. Si vous ne vous présentez pas à une classe de rattrapage réservée, vous ne pourrez plus la récupérer.

L'enfant peut effectuer une classe de rattrapage tant qu'il est inscrit dans le programme concerné. Par exemple, s'il rate une séance en janvier, il pourra faire une classe de rattrapage en février si le paiement de février a été effectué.

Il est nécessaire de nous questionner suffisamment à l'avance pour pouvoir inscrire votre enfant dans une classe de rattrapage et ce afin que nous puissions maintenir notre rapport nombre d'enfants/ nombre d'instructeurs. Toutes vos séances d'absence devront être rattrapées avant la fin de l'abonnement, elles ne peuvent être utilisées comme semaines supplémentaires à l'abonnement. Elles ne seront pas remboursées.

Nature de l'abonnement – Absences et rattrapages

L'abonnement Toup'ti Gym correspond à la réservation d'une place pour l'enfant dans une classe hebdomadaire, selon le programme et le calendrier d'ouverture Toup'ti Gym. Il ne constitue pas l'achat d'un nombre déterminé de séances à l'unité.

Le montant mensuel de l'abonnement reste identique indépendamment du nombre de séances effectivement suivies par l'enfant au cours du mois.

L'absence de l'enfant, quelle qu'en soit la cause, ne donne lieu à aucune réduction de la mensualité, remboursement, avoir ou report, sauf disposition légale impérative contraire.

Lorsqu'une absence est signalée au moins 24 heures avant la séance, Toup'ti Gym offre la possibilité d'effectuer une séance de rattrapage, sous réserve des places disponibles. Cette possibilité constitue une facilité accordée pendant la durée de l'abonnement et ne garantit ni une date ni un créneau particulier.

Les séances de rattrapage n'ont aucune valeur monétaire et ne peuvent faire l'objet d'un remboursement, d'un avoir, d'une déduction sur les mensualités ou d'une prolongation de l'abonnement. Elles doivent être utilisées avant la date effective de fin de l'abonnement.

Calendrier annuel

Les activités Toup'ti Gym sont organisées sur 48 semaines par an. Le montant de l'abonnement est mensualisé sur l'année et ne correspond pas au nombre de séances réalisées au cours d'un mois civil. Les périodes de fermeture prévues au calendrier annuel Toup'ti Gym sont intégrées dans le calcul et l'organisation de l'abonnement et ne donnent lieu à aucun remboursement, avoir ou séance de rattrapage.

En cas d'annulation exceptionnelle d'une séance à l'initiative de Toup'ti Gym, indépendante du calendrier annuel annoncé, Toup'ti Gym proposera, selon les circonstances, une solution de remplacement, de rattrapage ou toute autre mesure appropriée.

Paiement de l'abonnement

Le prix de l'abonnement est payable par prélèvement automatique le 5 de chaque mois.

Toup'ti Gym pourra faire évoluer le tarif de l'abonnement. Toute modification sera communiquée individuellement au parent dans un délai raisonnable avant son entrée en vigueur, afin de lui permettre, s'il ne souhaite pas accepter le nouveau tarif, de résilier son abonnement dans les conditions prévues au présent règlement.

Le dossier doit être complet (paiement des CM +DE et RIB fourni) **AVANT** le début d'activité.



Fonctionnement & engagements

Suite du règlement intérieur

Résiliation : 1. A l'initiative du club Toup'ti Gym

L'abonnement est résilié de plein droit par le club aux motifs suivants :

- en cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces, etc.
- non-respect des valeurs Toup'ti gym, des clients ainsi que du personnel.
- non- respect du règlement intérieur ainsi que des notes ponctuelles
- en cas de fraude dans l'utilisation de la carte Toup'ti Gym.
- en cas de défaut de paiement étant précisé qu'un premier incident de paiement donnera lieu à la suspension de la carte d'abonnement Toup'ti Gym en attendant la régularisation mais que 2 défauts de paiement, consécutifs ou non, donneront lieu à la résiliation de l'abonnement.

En cas de résiliation pour fraude, le club Toup'ti Gym pourra conserver à titre de clause pénale, les paiements de l'abonnement qui auraient pu être perçus d'avance, sans préjudice dans tous les cas, des poursuites qu'il pourrait décider d'intenter.

Le club Toup'ti Gym se réserve le droit de refuser tout nouvel abonnement à un parent dont l'abonnement a été résilié pour fraude ou défaut de paiement.

2. A l'initiative du parent

Le parent peut résilier à tout moment une ou plusieurs activités souscrites, moyennant un préavis d'un mois.

Afin de garantir la date de réception et la traçabilité de la demande, toute résiliation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au centre Toup'ti Gym concerné.

La demande doit exprimer de manière claire et non équivoque la volonté de mettre fin à l'abonnement et préciser le nom et le prénom de l'enfant ainsi que la ou les activités concernées.

Le préavis court à compter de la date de réception de la lettre recommandée par Toup'ti Gym, et non de sa date d'envoi.

Toup'ti Gym confirme au parent la prise en compte de sa demande ainsi que la date effective de fin de l'abonnement.

La résiliation d'une activité n'entraîne pas la résiliation des autres activités souscrites.

Une absence, même prolongée et signalée à Toup'ti Gym, une demande de rattrapage, la transmission d'un certificat médical, une demande de remboursement ou un échange avec un membre de l'équipe ne constituent pas une demande de résiliation. La volonté de résilier doit être expressément formulée selon les modalités définies ci-dessus.

Réservation téléphonique & avoir

Réservation téléphonique et avoir sur le droit d'entrée. La réservation d'une place peut être effectuée par téléphone à l'initiative du parent et donner lieu à un paiement à distance par carte bancaire. La somme versée correspond à la réservation de la place et ne constitue pas, à elle seule, la souscription définitive de l'abonnement Toup'ti Gym. Lors de la finalisation de l'inscription au centre et de la souscription du contrat d'abonnement, le montant versé au titre de la réservation est intégralement porté en avoir sur le droit d'entrée de l'activité concernée. Les conditions d'annulation de la réservation et, le cas échéant, les droits applicables à cette opération conclue à distance sont communiqués au parent lors de la confirmation de réservation.

Remboursement des réservations

Le remboursement d'une réservation se fera à partir du moment où le centre Toup'ti Gym n'a pas été en mesure de trouver une place à un enfant dans un délai de 06 mois. Si le parent refuse le créneau déterminé, il ne peut prétendre à un remboursement (UNIQUEMENT sur demande écrite, joindre un RIB) En aucun cas pour changement d'avis.

Annulation Stages vacances

Comme pour les cours hebdomadaires, chaque place de stages vacances au Toup'ti Gym est réservée. De ce fait, nous acceptons le report des demi-journées dans un délai de 24 heures.

Autonomie aux toilettes – Stages vacances

Pour participer aux stages vacances sans parent, les enfants doivent avoir acquis la continence dans la journée et ne pas porter de couche ou de couche-culotte. Toup'ti Gym n'étant pas une structure d'accueil de la petite enfance, les instructeurs ne peuvent assurer les changes réguliers.

Un accident occasionnel peut naturellement survenir et sera accompagné avec bienveillance. Malgré les passages réguliers aux toilettes organisés durant les stages, la multiplication des accidents au sein du groupe peut rendre impossible le maintien de conditions satisfaisantes d'hygiène, de sécurité et d'encadrement. Toup'ti Gym pourra alors contacter les parents des enfants concernés afin qu'ils viennent les récupérer au cours de la demi-journée.

Un change complet doit être prévu dans le sac de l'enfant.

Observation des classes

Les parents et leurs invités sont toujours les bienvenus pour observer les classes à condition de rester dans le lobby.

Merci de vous présenter dès votre entrée dans le club Toup'ti Gym.

S'il vous plaît, n'entrez jamais dans les salles d'activité pour coacher ou corriger votre enfant, cela est le travail de nos instructeurs et une partie du programme de développement de l'enfant implique d'aider les enfants à apprendre à écouter nos instructeurs qualifiés et même à recevoir du confort de leur part.

Nous vous demanderons votre aide en cas de circonstances ou situations particulières.

Règlement intérieur

Le règlement du Club Toup'ti Gym a pour but d'assurer une complète équité pour tous ses membres et de permettre au « Toup'ti Gym » d'opérer comme toute entreprise digne de ce nom.

N'hésitez pas à contacter le Directeur si vous avez des questions.

Responsabilités

Nous faisons tout en notre pouvoir pour assurer la sécurité des enfants pendant les classes et dans le lobby. Les parents ou les accompagnateurs sont responsables de leur sécurité pendant les entrées ou les sorties du club Toup'ti Gym.

Le parent comprend qu'un accident peut survenir lors des exercices et si cela venait à se produire sans que la direction du club ne parvienne à joindre le parent, le responsable légal ou l'accompagnant ou le contact d'urgence, le parent donne sa permission pour que le club prenne toute disposition afin de procurer des soins médicaux à l'enfant (médecin, SAMU etc.)

Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies concernant les parents, représentants légaux et enfants sont nécessaires à la gestion des inscriptions et abonnements, à l'organisation et au suivi des activités, à la facturation, aux communications liées au fonctionnement du centre ainsi qu'au respect des obligations légales de Toup'ti Gym.

Elles sont accessibles aux personnes habilitées de Toup'ti Gym et, lorsque cela est nécessaire, à ses prestataires intervenant dans le cadre de ces traitements. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et aux obligations légales applicables.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, les personnes concernées disposent, selon les cas, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition concernant leurs données personnelles.

Une information détaillée sur le traitement des données personnelles est disponible dans la Politique de confidentialité publiée sur toughtigym.fr.

LITIGES :

« En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS. »

Ce que cela signifie d'enseigner par la méthode Toup'ti Gym

Nous sommes déterminés à permettre aux enfants d'être eux-mêmes, comme ils sont, et de s'amuser pendant qu'ils apprennent. Nous ne leur demandons pas d'être les meilleurs mais qu'ils essayent de faire le mieux possible. Nous voulons que les enfants se sentent en sécurité, pendant qu'ils prennent des risques, pendant qu'ils font tout pour y arriver et pendant qu'ils font des erreurs. Notre philosophie est basée sur le traitement des enfants avec dignité et respect, en développant leur confiance en eux et leur amour propre tout en les aidant à grandir en tant qu'individus et cela chaque jour et pendant chaque classe. C'est cela le programme Toup'ti Gym.

Autorisation parentale liée au droit à l'image

Dans le cadre des activités Toup'ti Gym, des photographies ou vidéos peuvent être réalisées afin de présenter et valoriser les activités, la pédagogie et la vie des centres Toup'ti Gym.

Cette autorisation est facultative et n'est pas une condition d'inscription.

Pour chaque enfant concerné par le présent contrat :

Prénom de l'enfant.	J'autorise.	Je n'autorise pas
_____	☐	☐
_____	☐	☐
_____	☐	☐
_____	☐	☐

En cas d'autorisation, Toup'ti Gym est autorisé à utiliser les photographies et vidéos de l'enfant concerné sur ses supports de communication : site internet, réseaux sociaux, supports imprimés et communications institutionnelles ou promotionnelles Toup'ti Gym.

L'autorisation est accordée à titre gratuit et peut être retirée à tout moment pour les utilisations futures, sur simple demande écrite adressée à Toup'ti Gym.

Validation

Le parent déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché et présent dans le club qui contient notamment les règles de fonctionnement des abonnements, les règles de sécurité, d'hygiène et de mœurs, et y adhérer sans restriction, ni réserve.

Le présent règlement intérieur est porté à la connaissance des familles avant la souscription de l'abonnement. Son acceptation est formalisée lors de la signature du contrat d'abonnement Toup'ti Gym.